



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Juin 2010 – N°24

Courrier électronique : vougeau@worldonline.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

Le SAGE de nouvelles perspectives !

Le 3 août 2005, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vouge était approuvé par arrêté préfectoral. Depuis, la Commission Locale de l'Eau est interrogée sur tout projet ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la Vouge (lotissements, ZAC, autoroutes, projet de réhabilitation de la base aérienne,...).

L'adoption successive en 2006 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) et en 2009 du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée ont profondément changé la « donne ». Ils imposent désormais d'une part que les SAGE doivent se conformer à leurs objectifs et d'autre part que chaque SAGE, déjà approuvé, doit proposer des règles qui s'imposeront non seulement aux décisions administratives [comme auparavant] mais également **aux tiers**.

La forme des « nouveaux » SAGE est similaire à celle des PLU ; en effet, il doit comporter :

- Un état des lieux et un diagnostic exhaustif du bassin dans le domaine administratif et environnemental,
- Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui peut notamment identifier des Zones Humides (ZH) d'intérêt particulier ou des zones de protection des captables d'eau potable,
- Mais surtout, un **règlement** qui définira des prescriptions dans au moins un des domaines suivants : **Volumes Prélevables, Protection des Zones Humides, Gestion des vannes et moulins et Préservation de la qualité de l'eau.**

La CLE de la Vouge souhaite que la concertation soit la plus élargie possible afin que les règles nouvellement établies soient comprises et partagées par le plus grand nombre.

C'est dans cet esprit que le SBV a lancé des études visant à définir avec précision les Zones Humides du bassin et celle dite de Volumes Prélevables. En effet, il est apparu aux yeux des élus du syndicat qu'en toute

hypothèse si de nouvelles règles doivent être adoptées, il est préférable d'une part de connaître précisément l'état réel des ressources du bassin et d'autre part que les études soient portées par lui et non pas par des services extérieurs.

A l'instar des documents d'urbanisme, la nouvelle version du SAGE sera **LE DOCUMENT** de référence pour toutes les décisions liées directement ou non à l'eau sur le bassin de la Vouge.

Sans préjuger des choix définitifs de la CLE, le maître mot de la révision du SAGE doit être la concertation. Il est évident que des décisions pouvant impacter durablement le mode de vie des habitants, des entrepreneurs, des agriculteurs,... du bassin doivent être issues d'un large consensus.

Afin de respecter les délais qui nous sont imposés, la CLE a retenu l'échéancier suivant :

- Approbation initiale du SAGE par la CLE : Décembre 2010,
- Consultation des collectivités : entre Janvier et Avril 2011,
- Consultation du Comité de Bassin : Juin 2011,
- Consultation du public : entre Septembre et Octobre 2011,
- Approbation finale du SAGE par la CLE : Novembre 2011,
- Arrêté Préfectoral du deuxième SAGE de la Vouge : Décembre 2011.

Les objectifs pour 2015 de restauration quantitatifs et qualitatifs des cours d'eau et des nappes, nous imposent de travailler vite et bien. Ils nous invitent également à ne plus stigmatiser telle ou telle activité mais bien de se mobiliser autour d'un seul objectif : le bon état du bassin.

La tâche n'est pas insurmontable, l'histoire a montré que sur notre territoire, les bonnes volontés n'ont ni frontières idéologiques, ni frontières administratives. L'approbation du premier SAGE et la création du SBV en 2005, en sont les symboles les plus criants que rien n'est impossible.

QUESTIONS A ...

... L'équipe BRL Ingénierie



En tant que bureau d'études chargé de réaliser l'Etude Volumes Prélevables (EVP) du Bassin Versant de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud, comment appréhendez vous votre mission ?

L'étude sur un bassin versant nécessite d'appréhender en détail les caractéristiques physiques et hydrobiologiques de ses cours d'eau, la quantification de sa ressource en eau et la connaissance des usages et des prélèvements. Le succès de l'étude repose sur une participation active des acteurs du bassin. Cela permettra de mieux prendre en compte les spécificités locales et d'ajuster les données collectées. Par la suite, nous confronterons les volumes prélevables aux besoins (actuels et futurs) des usagers pour déterminer le niveau de « pression » sur le bassin et définir les mesures à prendre pour trouver le meilleur équilibre possible entre le milieu et les préleveurs. Ce diagnostic sera présenté aux acteurs du territoire pour en débattre puis validé. Les nouvelles règles de gestion de la ressource en eau seront définies sur cette base.

Quel est selon vous, l'intérêt principal à réaliser une telle étude sur un territoire comme la Vouge et la nappe de Dijon Sud ?

L'intérêt de l'étude est de mettre clairement la situation à plat, fixer des débits minimums [niveaux de nappes] à respecter en différents points de références et mobiliser les acteurs du bassin, de la nappe afin de faire naître les projets et les actions concrètes.

L'eau, quels devoirs ?

L'eau est précieuse, tant sur les aspects quantité que qualité. L'étude, en fixant des limites claires, s'inscrit dans le souhait des gestionnaires du bassin de garantir aux générations futures l'équilibre entre un environnement de qualité et la satisfaction des usagers pour l'eau potable et des préleveurs pour l'irrigation.

Comité de rédaction et conception : CLE Vouge

Crédit photographique : SBV

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM et C et du Conseil Régional de Bourgogne

LA VIE DU SBV

L'action sur la tête de bassin de la Vouge (Vougeot) va rentrer dans sa deuxième étape. Suite aux conclusions de l'étude de 2009 (cf. Inf'eau 22) et à la concertation menée avec les propriétaires riverains, les travaux de réduction de section de la Vouge devraient normalement se dérouler durant l'automne après l'enquête publique qui se déroulera dans l'été.



Le site de Vougeot
A aménager

A l'image des travaux réalisés à Chatillon sur Seine, le projet consistera à créer des banquettes végétalisées tout en ouvrant tout ou partie des vannes du moulin aval. Ce projet « expérimental » permettra de limiter l'eutrophisation, sans pour autant aggraver le risque d'inondation des terres riveraines.



La Seine à Chatillon sur Seine
Après restauration

A NOTER

La seconde station hydrométrique du SBV (cf. Inf'eau 19) a été installée le 5 mai sur la Varaude à Tarsul - Izeure. Encore plus que la précédente, nous vous invitons à y prêter attention ; elle s'ennuie toute seule sur le pont et à peur des rodeurs et des malveillants.



Ragondins

Le SBV et la FDGDON ont interrogé les piégeurs afin de connaître leur avis sur le sujet. Il a été décidé d'élargir la palette des intervenants (chasseurs) afin de multiplier les prises.

Une question, un message, ... Contactez : N. BOILLIN

Tél. : 03-80-51-83-23